

## **Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023**

Date de la convocation : 04/04/2023

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 9

Absents excusés : Martine COTTET, Pauline ROUSSELOT, Chloé DAGOIS, Marina AMÉLINEAU a donné pouvoir à Christian BÂTY

Secrétaire de séance : Eric JADEAU

### **Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2022 – Commune**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les comptes de gestion et administratif du budget communal.

*Fonctionnement :*

Dépenses : 496 739,17 €

Recettes : 628 454,46 €

Excédent de fonctionnement : **131 715,29 €**

*Investissement :*

Dépenses : 337 282,36 €

Recettes : 491 747,49 €

Excédent d'investissement : **154 465,13 €**

### **Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2022 – Lotissement 4**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les comptes de gestion et administratif du budget lotissement.

Fonctionnement :

Dépenses = Recettes = 17 266,67 €

Section équilibrée

### **Budget communal – Affectation du résultat de l'exercice 2022**

Le Conseil Municipal, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 comme suit :

- **131 715,29 € au compte 1068** (excédent de fonctionnement capitalisé)

### **Vote des taux d'imposition 2023**

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, maintient les taux d'imposition pour 2023 comme suit :

- Taxe Foncière Bâtie : 28,16 %
- Taxe Foncière Non Bâtie : 20,18 %
- Taxe d'Habitation sur Résidences Secondaires : 17,47 %

### **Vote du budget communal 2023**

Fonctionnement :

Dépenses = Recettes = 639 172 €

Investissement :

Dépenses = Recettes = 852 038,99 €

### **Vote du budget annexe 2023 – lotissement 4**

Fonctionnement :

Dépenses = Recettes = 353 005 €

Investissement :

Dépenses = Recettes = 349 000 €

### **Subvention octroyée au CCAS**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à verse une subvention de 2 000 € au CCAS.

### **Participation financière aux frais de fonctionnement du RASED – année scolaire 2022/2023**

Les membres du Réseau d'Aide aux Enfants en Difficulté (RASED) interviennent auprès des élèves en difficulté de l'école publique de la commune. Leurs interventions nécessitent un matériel spécifique et l'achat de fournitures adaptées. L'Inspectrice de l'Education Nationale propose de participer aux frais de fonctionnement à hauteur de 30€ par classe. Avis favorable du conseil municipal.

### **Questions diverses**

#### **Dégradations**

Dégradations en hausse sur la commune. Le Maire demande aux élus d'être vigilants.

#### **Véhicules à l'abandon**

Adresser un courrier au propriétaire des épaves laissées sur sa parcelle, Impasse de la Lambretière.

#### **Chats errants**

Multiplication des chats errants sur le secteur Impasse des Joncs / Brédu. La SPA ne distribue plus de bons de stérilisations aux communes.

#### **Dépôts de déchets verts**

Constat de dépôts réguliers de déchets verts sur des parcelles communales.